

Angers, le 18 juin 2018

Assemblée départementale Compte administratif 2017 / Budget supplémentaire 2018 : le désendettement se poursuit

Les élus départementaux se sont réunis en séance plénière lundi 18 juin 2018. Une trentaine de rapports étaient à l'ordre du jour, dont :

- Le compte administratif 2017
- Le budget supplémentaire 2018
- La contractualisation entre l'Etat et le Département
- Le pacte territorial d'insertion

A MI-MANDAT, UN PREMIER BILAN POSITIF

Conformément aux objectifs fixés en 2015, le Département a mis en œuvre une stratégie qui lui permet de tenir ses engagements.

• Diminuer le besoin de financement

En 3 ans, la dette a diminué de 18 M€. Entre 2016 et 2018, elle aura diminué de 35 M€.



• Améliorer la capacité de désendettement

La capacité de désendettement s'améliore pour la 3^e année consécutive. Elle est passée de 9,8 ans en 2016 à 7,8 ans en 2017.

• Poursuivre les investissements

Le Département a maintenu un haut niveau d'investissement : 200 M€ ont été investis entre 2015 et 2017 pour les collèges, les infrastructures routières, les aménagements d'espaces naturels sensibles, l'immobilier social avec le nouveau centre enfance-famille.

• Maîtriser les dépenses de fonctionnement

Entre 2014 et 2016, les dépenses de fonctionnement ont été contenues dans une proportion de 2 %, en dépit de la hausse des dépenses sociales obligatoires.

• Consolider l'épargne

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement), qui était de 37 M€ en 2014, a atteint 56 M€ en 2017. Malgré la baisse de la principale dotation de l'État (la DGF) de près de 38 M€ entre 2013 et 2017, l'épargne nette de la collectivité a été portée de 6 M€ en 2014 à 23 M€ en 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Christian Gillet : « *Nous avons retrouvé nos marges de manœuvre* »

Le compte administratif correspond à la clôture de l'exercice budgétaire 2017 et répertorie l'ensemble des dépenses et recettes réalisées durant l'année. C'est un élément important dans l'analyse des finances de la collectivité, puisqu'il permet de **constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.**

- **Une augmentation des ressources**

Malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques mise en œuvre depuis 2013 (- 87,5 M€ en cumulé entre 2013 et 2017), les recettes du Département ont progressé de 3,81 % sous l'effet notamment des droits de mutation (+ 11 M€).

Néanmoins, les ressources du Département restent structurellement faibles (819 €/hab vs. 1 036 €/hab en moyenne nationale). L'importance du parc de logement social et les faibles taux d'imposition jusqu'en 2004, suivis de mécanismes de compensations défavorables au Département dans le cadre des réformes de la fiscalité, en sont à l'origine.

- **Des dépenses maîtrisées**

Malgré la hausse continue des dépenses sociales, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté que de 1,2 M€, passant de 613,5 M€ en 2016 à 614,8 M€ en 2017.

- **Un désendettement qui se poursuit**

Alors qu'elle atteignait 453 M€ en 2015, la dette a été ramenée à 435 M€ fin 2017. « *La dette par habitant est revenue dans la moyenne des départements* », souligne le président Gillet.

- **Un haut niveau d'investissement**

A contre-courant de la tendance observée dans les autres départements (- 2 % en moyenne nationale départementale en 2017, - 40 % depuis 2010), le Département de Maine-et-Loire, à la faveur d'une gestion vertueuse et de dépenses maîtrisées depuis 2015, a accru sa capacité d'investissement : 52 M€ en 2016, 75 M€ en 2017 (+ 44 %).

- **La solidarité toujours importante**

Les coûts liés à la solidarité continuent à progresser pour atteindre 396 M€ sur l'exercice 2017 (sur un budget global de 700 M€), en hausse de 3,33 % par rapport à 2016.

Les efforts de solidarité à l'égard des habitants sont plus importants en Maine-et-Loire qu'ailleurs. La collectivité est la seule du Grand Ouest dont la part des dépenses sociales est supérieure à 58 % des dépenses de fonctionnement (moyenne nationale : 55 %).

- **Un budget excédentaire**

La clôture du budget 2017 permet de dégager près de 19 M€ de ressources supplémentaires qui seront affectés, au titre du budget supplémentaire 2018, à la mise en œuvre des politiques départementales (9 M€), ainsi qu'à la poursuite du désendettement (10 M€). « *Nous avons retrouvé une partie de nos marges de manœuvre*, se félicite Christian Gillet. *Le Département est sorti du coma financier pour atteindre le stade de la convalescence* ».

CONTRACTUALISATION ENTRE L'ETAT ET LE DEPARTEMENT

La loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 impose aux collectivités de participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, 322 d'entre elles, dont le Département de Maine-et-Loire, doivent contractualiser leur engagement financier avec l'Etat au plus tard le 30 juin 2018. L'assemblée départementale, lors de la session du 18 juin, a autorisé le président Christian Gillet à signer cette contractualisation avec le préfet d'ici à la fin juin.

Désormais, les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité ne devront pas augmenter de plus de 1,2 % par an (2017 étant l'année de référence).

« *Nous n'avons guère le choix* », observe le président du Département. L'écart avec le compte administratif 2017 pourrait être de 14 M€, soit une augmentation d'environ 2 % représentant un dépassement de 7 M€ (dans l'hypothèse où l'ensemble des crédits disponibles après le BS sont consommés en 2018 et dans l'hypothèse où seraient prises en compte certaines dépenses pourtant non pilotables (ex : mineurs non accompagnés). En l'absence de contractualisation, le Département devrait s'acquitter de cette somme auprès de l'Etat. Dans la cas d'une contractualisation, la pénalité prélevée par l'Etat serait de 5,2 M€.

« *Paradoxe de la situation, la gestion rigoureuse que nous avons engagée depuis 2015 nous pénalise aujourd'hui par rapport à d'autres Départements plus dépensiers, car nous n'avons plus de marges d'économies permettant de rester dans le taux directeur de 1,2 %, observe Christian Gillet. Je regrette que le dispositif législatif ne permette pas une meilleure prise en compte des efforts déjà accomplis, les dépenses incompressibles représentant une part plus importante dans le budget de la collectivité (80,75 %) que dans celui des autres Départements (75% en moyenne)*».

Les dépenses de fonctionnement du Département ont ainsi représenté 749 €/hab au compte administratif 2017, contre 964 €/hab en moyenne nationale départementale. Les charges de personnel ont pesé pour 149 €/hab en Maine-et-Loire contre 190 €/ hab ailleurs.

En revanche, certaines dépenses comme les allocations individuelles de solidarité (+ 3,3 % pour l'APA, la PCH et le RSA en 2017) ou les coûts liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés, continuent d'augmenter dans des proportions que le Département ne peut maîtriser et impactent d'autant la croissance de son budget de fonctionnement.

UN PACTE TERRITORIAL D'INSERTION POUR COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Chef de file de la politique d'insertion, la collectivité a adopté en février 2018 un Plan départemental d'insertion (PDI), outil stratégique définissant la politique départementale d'insertion. Dans son prolongement, un Pacte territorial pour l'insertion (PTI) a pour but de favoriser la mise en œuvre du PDI, en tant qu'outil de coordination des politiques publiques pour l'insertion.

Ce document partenarial repose sur une mobilisation des acteurs économiques et de l'insertion, des partenaires institutionnels : Etat, Pôle emploi, CAF, MSA..., mais aussi des collectivités comme la Région des Pays de la Loire et les agglomérations d'Angers, Cholet et Saumur autour de trois principes directeurs partagés :

- Des diagnostics partagés des besoins des publics et des entreprises dans les territoires
- Des stratégies territoriales pour la mise en œuvre des dispositifs et actions en faveur de l'insertion des publics précaires
- Une action concertée pour agir ensemble dans les territoires en faveur de la construction de parcours vers l'emploi par l'expérimentation et l'innovation

Ce PTI est évolutif, avec un élargissement possible des signataires (EPCI, syndicats d'employeurs et de salariés) et surtout une intégration annuelle des actions à engager.

Le Maine-et-Loire est épargné par la reprise de la hausse du nombre de foyers de bénéficiaires du RSA, même si un ralentissement de la baisse a pu être observé au 1^{er} trimestre 2018. Cette situation plus favorable s'explique par la situation du chômage plus favorable en Pays de la Loire, mais aussi par la dynamique et les actions engagées depuis 2017 ciblées sur des métiers en tension (action prépa rebond – hôtellerie de plein air, bio nettoyage, services à la personne), ateliers des conseillers emploi formation du Département.

L'infléchissement des tendances à la baisse justifient d'autant plus de faire converger et coordonner l'action et les politiques des différents partenaires pour rendre plus efficaces les dispositifs et amplifier les actions de retour à l'emploi.

L'État et la Région s'engagent dans un plan de bataille pour l'emploi 2018-2022 dans le cadre de la stratégie régionale emploi formation et orientation professionnelle. Le Département, en tant que pilote de l'insertion, prend toute sa place à leurs côtés pour accompagner les parcours de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA du Maine-et-Loire.

Quelques exemples d'action :

- **Orientation 1 – Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion**

Agri mouv' : dispositif proposant aux chercheurs d'emploi de découvrir les métiers dans l'agriculture et d'être accompagné dans un parcours de formation et d'accès à l'emploi.

Anjou Numérique, dans le cadre du déploiement de la fibre optique : 120 000 h dédiées dans le cadre de la clause d'insertion, 50 000 h de formation avec la création de trois centres de formation sur Baugé, Segré et Chemillé

Interlocuteur unique de l'entreprise dans le bassin Saumurois : simplification de la relation avec chaque entreprise en affectant un seul interlocuteur qui pourra mobiliser l'ensemble de l'offre des différents acteurs pour répondre aux besoins de l'entreprise et mobiliser des chercheurs d'emploi, construire des parcours et les positionner sur les offres.

Plateforme de découverte des métiers intégrant des visites d'entreprise et des mises en situation sur des plateaux techniques.

- **Orientation 2 – Construire des parcours pour un accompagnement global**

A portée de clic : accompagnement aux usages numériques pour faciliter les démarches d'insertion et de recherche d'emploi.

Relais mobilité pour structurer une offre diversifiée de transport alternatif adaptée au territoire, avec selon les besoins, de la location de deux roues, de voitures, de voiturettes, de transport solidaire, de covoiturage...

- **Orientation 3 – Développer et structurer une animation territoriale et l'évaluation de l'insertion**